



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Saint-Brieuc, le

5 FEV. 2024

Service environnement
Unité ressource en eau et assainissement
Affaire suivie par : Mme Kristelle COUEDIC
Tél : 06.24.37.58.01
kristelle.couedic@cotes-darmor.gouv.fr

Madame Rollande LE BORGNE
Maire de MAËL-CARHAIX
5 place du Centre
22340 MAËL-CARHAIX

Objet : Avis de réception du dossier de déclaration relatif à l'épandage des boues issues de la station d'épuration de la commune de MAËL-CARHAIX

Référence : DIOTA-240125-164757-455-025

P. J. : 2

Madame le maire,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) concernant les travaux cités en objet.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 25 janvier 2024 ;
- numéro d'enregistrement au guichet unique : DIOTA – 240125-164757-455-025 ;
- numéro d'enregistrement Sillage : SIL-022-2024-0005.

Vous trouverez, ci-joint, le récépissé de déclaration qui atteste l'enregistrement de votre demande mais n'autorise pas le démarrage des épandages avant le 25 mars 2024.

A partir du 25 mars 2024, le présent récépissé vaut accord tacite de déclaration.

Copie par messagerie :

- à l'OFB 22 ;
- à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (délégation Armorique) ;
- à l'ADAC ;
- au SAGE Aulne.

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

Par ailleurs, en accord avec la procédure réglementaire prescrite par l'article R. 214-37 du code de l'environnement, vous devrez pendant une période minimale d'un mois à compter du 25 mars 2024 :

- mettre le dossier à disposition du public ;
- procéder à l'affichage d'une copie de ce courrier et du récépissé de déclaration ci-joint. Je souhaite que vous me confirmiez cet affichage ne me renvoyant après complément le certificat de publicité qui accompagne ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame le maire, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le directeur départemental
des territoires et de la mer
et son subdélégué,
La chef de l'unité ressource en eau et assainissement,

Claudine LEBORGNE